

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 21 MARS 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 6 – APPROBATION DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CLASSEMENT

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le renouvellement de classement de notre établissement en Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) avait été validé par le ministère de la Culture par un arrêté d'octobre 2015 pour une durée de 7 ans.

Afin de pérenniser ce label pour les 7 prochaines années, et ainsi justifier de notre offre de formation, de la qualité de notre enseignement et du rayonnement de notre action, il est nécessaire de retourner un dossier de demande de renouvellement à la DRAC.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le



ID : 064-200087567-20230321-CA20230321_06-DE

Ainsi, il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'approuver cette demande de renouvellement de classement de notre établissement en Conservatoire à Rayonnement Régional en musique, danse et théâtre et d'habiliter Monsieur le Président à signer le dossier qui sera retourné au Ministère de la Culture.

DONT ACTE